



CHARTE DU CARAPATTE

Année scolaire 2021/2022



A l'attention des parents, des enfants, et des accompagnateurs.trices

Pour garantir le bon fonctionnement et la fiabilité du Carapatte, les familles et les accompagnateurs sont invités à prendre connaissance de la présente charte et sont invités à s'engager à la respecter.

A l'attention des parents, responsables légaux

Respect des horaires

Le Carapatte est un groupe d'enfants accompagné par des personnes bénévoles sur le chemin de l'école. Il fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. Pour garantir l'arrivée des enfants à l'heure à l'école, le groupe ne peut pas attendre les retardataires.

Absences

Les responsables légaux sont tenus de prévenir dès que possible en cas d'absence de leur(s) enfant(s) la personne référente du Carapatte (Claire BOULEY 06.50.56.95.81) et les autres accompagnateurs planifiés le même jour.

Le fonctionnement du Carapatte est indépendant de celui de l'école. Les accompagnateurs ne sont pas tenus d'informer les enseignants de l'absence de votre enfant. Il convient que les parents préviennent eux-mêmes l'école.

De même, en cas d'absence de l'enseignant découverte à l'arrivée à l'école, l'accompagnateur n'est pas responsable de l'enfant. Les responsables légaux devront anticiper pour gérer la prise en charge de l'enfant si celle-ci n'est pas possible par l'école.

Prise en charge

Les responsables légaux sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée du Carapatte à l'arrêt en question et doivent s'assurer que leur enfant s'est équipé du gilet jaune et a bien été pris en charge par les accompagnateurs.

Les accompagnateurs responsables ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Ils sont les premiers interlocuteurs des parents pour tout problème qui pourrait se poser.

Assurance

Les responsables légaux attestent être assurés (responsabilité civile familiale) ainsi que leur(s) enfant(s) (assurance scolaire). Sur le plan des assurances (responsabilité civile/accident), les responsables légaux gardent toutes leurs prérogatives.

Comportement

Les responsables légaux restent seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s). En cas de difficulté, les accompagnateurs se réservent le droit de ne pas prendre celui-ci en charge.

A l'attention des enfants

Respect des horaires

Quand je me rends à pied à l'école avec le Carapatte, je respecte l'horaire établi et je n'arrive pas en retard au lieu de rendez-vous pour ne pas rater le Carapatte.

Comportement & sécurité

Afin de garantir ma sécurité, la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement, je m'engage à :

- Attendre à mon arrêt jusqu'à ce que l'accompagnateur m'accueille dans le groupe
- Respecter les consignes des accompagnateurs
- Veiller toujours à former un groupe compact pendant le trajet
- Respecter le code de la route
- Marcher calmement sans gêner les autres, ne pas courir ni bousculer mes camarades
- M'équiper en fonction du temps
- Porter un gilet fluorescent (fourni et obligatoire).

A l'attention des accompagnateurs

Je m'engage à répondre à la confiance que placent en moi les parents qui me confient leur(s) enfant(s) sur la ligne du Carapatte. Les parents restent seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s) pendant le trajet.

Sécurité

Afin de garantir la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement, je m'engage à :

- Recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité.
- Respecter le parcours des lignes et ne pas modifier arbitrairement leur tracé, sauf circonstances exceptionnelles (travaux...).
- M'assurer que les enfants forment un groupe compact pendant le trajet.
- Apprendre au fur et à mesure les règles simples du code de la route
- Porter ma chasuble et contrôler que les enfants portent les leurs.

Absence

En cas d'imprévu majeur me mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'Accompagnateur pour le jour convenu, je m'engage à prévenir la personne référente du Carapatte et les autres accompagnateurs planifiés le même jour.

Sanitaire

En période de crise sanitaire, le port du masque est obligatoire pour les accompagnateurs.

Engagement

J'ai bien pris connaissance de la charte du Carapatte. Je respecterai les engagements énoncés.

Nom, prénom :

Date :

Signature :